**ASSEMBLEE MARITIME POUR LA CROISSANCE REGIONALE ET L’ENVIRONNEMENT**

**COMMISSION Sensibilisation Des Publics**

**REUNION du 27 juin 2017**

**Rappel des objectifs de l’AMCRE**

* Fédérer tous les acteurs du monde maritime au sein d’une structure créée sur mesure
* Disposer d’une instance de concertation et d’expression d’idées
* Favoriser la mise en synergie des activités de ses membres
* Faire émerger des projetsrépondant à des besoins partagés et faciliter leur mise en œuvre.
* Défendre la place de la Méditerranée et de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur dans les enjeux nationaux
* Construire en son sein un laboratoire d’idées et une nouvelle politique pour la croissance bleue ancrée dans le XXIème siècle

**Rappel du rôle des commissions**

Les commissions sont des lieux d’échanges, de débat et de proposition d’actions et de formulation d’avis pour l’AMCRE :

* Partage, connaissance et discussion (harmonisation des points de vue par le partage, la diffusion d’information, la communication)
* Propositions d’avis (lancement d’études, information sur les politiques menées,…)
* Appui aux projets (mise en place de stratégies d’actions, mutualisation de moyens …)

Elles peuvent fonctionner avec des groupes de travail et procéder à des auditions d’experts susceptibles d’apporter des connaissances, des témoignages utiles à leurs travaux.

**Rappel des orientations de la commission**

Le caractère maritime de Provence-Alpes-Côte d’Azur était un des sujets importants dans le cadre des réflexions des ateliers de travail des Assises régionales de l’Environnement de l’Energie et de la mer. En effet, tous les participants ont affirmé la nécessité d’améliorer la communication de tous les publics (citoyens, lycéens, techniciens de collectivités, élus, éducateurs sportifs…) pour une meilleure prise en compte du fait maritime.

Une des premières missions sera d’évaluer depuis 2001 la dynamique du Réseau Mer pour sensibiliser les publics à la mer et au littoral. La complexité du partage de l’espace littoral sera évaluée au sein de cette commission pour proposer de nouvelles perspectives de développement et mettre en œuvre de nouvelles actions.

**Objectifs de la réunion**

* Présentation du rapport de stage de Fanny ROYANNEZ, étudiante en Master 1 à l’Institut de Sciences Politiques de Grenoble : « Le réseau mer, quel bilan, quelles perspectives ? »
* Recueillir les attentes des membres de la commission
* Identifier les besoins prioritaires à traiter par la commission

**Présentation du rapport de stage de Fanny ROYANNEZ**

Le rapport de Fanny ROYANNEZ est joint au compte rendu. L’intégralité de la conclusion de son rapport est reproduite ci-dessous :

« Ce document a pour objectif de dresser un bilan des 15 années d’existence du Réseau Mer. Une première partie s’attache à présenter un Réseau inédit en Provence-Alpes-Côte-D’azur. Ses membres ont choisi de collaborer pour des projets communs sur le territoire régional. Ils visent à sensibiliser les citoyens à la gestion durable de la mer et du littoral. Il s’agit d’améliorer le niveau de connaissance en faisant découvrir les richesses de la Méditerranée et de faire comprendre les enjeux de la conservation du littoral. Cette démarche aspire à rendre les citoyens acteurs de leur territoire, réflexifs et responsables de leur environnement.

Il convient de rappeler que près de 70% de la population en région vit sur le littoral. Cette dernière est la 2e région la plus touristique de France, reconnue pour ses paysages, ses plages, ses calanques. C’est aussi une région dynamique, ou la mer constitue un fort potentiel de développement économique. Provence-Alpes-Côte-D’azur est, en effet, la première économie maritime de France avec près de 120 000 emplois directement liés. Les actions du Réseau Mer contribuent au développement d’une « culture maritime », afin de faire prendre conscience à chacun, de toutes les potentialités de cet espace.

Une seconde partie fait état d’une enquête réalisée auprès des membres et partenaires du Réseau. Elle avait pour but de comprendre les représentations que les participants ont du Réseau. Les résultats tendent à montrer que les objectifs de mutualisation des compétences et de mises en commun des savoirs pour le développement de projets cohérents, sont atteints. Le Réseau Mer est décrit comme un véritable collectif et une ressource. Le portage technique par la Région contribue à légitimer les programmes déployés sur le territoire. Cependant, un manque de soutien et de reconnaissance semble à déplorer.

Enfin, il apparait que les actions de sensibilisation du Réseau Mer sont des outils essentiels pour le décideur. Une dernière partie visait à valoriser le potentiel de la sensibilisation et de l’information. En effet, le Réseau constitue un intermédiaire clé dans l’élaboration et la mise en place des politiques publiques maritimes. Il est une véritable ressource pour le décideur. Ce dernier peut, en effet, s’appuyer sur des actions de sensibilisation pour expliquer ses décisions et interagir avec la société civile. Cette démarche facilite la mise en oeuvre de ses mesures sur le territoire. Les actions de sensibilisation peuvent ainsi être comparées à des instruments de politiques publiques.

Ces dernières ne représentent pas une réponse unique aux enjeux du développement durable de la mer et du littoral. Les décideurs travaillent dans un environnement complexe, et cherchent à s’adapter à une société en mutation. Cependant, face à un citoyen en demande de participation à la vie publique, la sensibilisation est indispensable. Il semble, en effet, difficile de concevoir des politiques publiques sans l’implication des parties prenantes. La sensibilisation contribue à de réels changements de comportement. Le public est un relais essentiel des politiques publiques dans la mesure où il comprend et respecte les mesures de gestion. Sans information ou sensibilisation, il est difficile d’avoir des politiques efficaces et cohérentes.

Il importe à présent de prendre la mesure du relief social, des perceptions différenciées qui relient les individus à leur environnement afin de développer des mesures de gestion cohérentes avec le terrain. Il s’agit aussi de développer des outils de communication pour une « citoyenneté maritime » en région et de valoriser auprès des décideurs, leur intérêt à recourir à la sensibilisation des publics ».

**Synthèse des échanges et enjeux identifiés**

***La confirmation de l’utilité de poursuivre le Réseau mer et d’élargir son champs d’action***

- Nous avons certes un monde de plus en plus informé, de façon numérique, mais le lien avec le terrain est insuffisant. La force du Réseau Mer est d’emmener les gens sur le terrain. Sa dynamique de production a porté ses fruits avec la création de nombreux outils pédagogiques, de documents ressources, de campagnes de sensibilisation…notamment avec des projets communs (coffre de la Mer, Ecogestes Méditerranée, Inf’Eau Mer, Eco Attitude, collection Cap Sur…). Le groupe a été consolidé par l’action.

- Les actions faites au niveau des associations pourraient ainsi être agrégées pour être valorisées et reconnues**.** Idée de breveter les outils pédagogiques.

- Nécessité de protéger la « biodiversité » associative (ne pas standardiser les associations).

- Faire partie d’un réseau piloté par la Région donne de la crédibilité. D’où la nécessité de s’interroger sur les liens à développer entre l’AMCRE, la Commission Sensibilisation et le Réseau Mer… et les budgets alloués aux structures.

- L’AMCRE est faite pour constituer un partenariat et un travail de terrain. Il convient de hiérarchiser avec les attentes du territoire.

- Nécessité de trouver une articulation avec les autres partenaires financiers et leur implication.

- Rôle de locomotive de la Région à développer dans sa capacité à porter des projets qui dépassent son territoire : exemple de la campagne régionale Ecogestes Méditerranée qui devient interrégionale en Occitanie et en Corse, grâce au Plan d’Action pour le Milieu Marin.

- Revoir les méthodes, les enrichir. Se rapprocher du monde de la recherche et des sciences humaines et sociales avec comme idée de sujets à travailler : la biodiversité, la cartographie des biocénoses, les ports, la chimie, les déchets marins, les changements de comportements, l’acceptation des mesures de gestion, la sensibilisation comme instrument de politiques publiques…

- Développer des dynamiques locales avec l’idée de création d’un label « ambassadeur » de la commission Sensibilisation des publics de l’AMCRE.

- Le niveau de production du Réseau mer est dépendant de l’impulsion de la dynamique relié à l’animation mise en œuvre par la Région.

***L’importance de la sensibilisation et le besoin de ciblage et de cohérence des actions***

- L’espèce humaine ne peut pas se passer de la Planète mais l’inverse est possible. Il est urgent de faire attention à notre milieu. On ne respecte pas le milieu naturel faute d’enjeux économiques. La société de consommation a un fort impact sur l’écologie. Il faut donc revenir au bon sens. Sans Nature on ne vit pas. Or, on est issu de la Nature. Les pêcheurs professionnels sont intrinsèquement liés à la mer. Si la mer ne va pas bien, on ira pas bien non plus car on est tous interconnectés. Nécessité de se rapprocher de la pêche plaisancière pour éradiquer les braconniers car la ressource est en diminution.

- Malgré la démocratie participative, les points de vue exprimés ne sont pas toujours entendus. Attention à ne pas faire exploser le système. Veiller à ce que l’information soit juste et non manipulée (exemple du diesel). Autre exemple : l’aquaculture régionale est différente de l’aquaculture mondiale. Elle n’est pas forcément impactante dans tous les cas.

- Défaut d’identité en région de la pêche et de l’aquaculture. Nécessité d’améliorer leur image, de remettre l’humain au centre de tout car ce sont des activités artisanales et de travailler sur la valorisation de la qualité des produits (question suivie par la commission Pêche-Aquaculture de l’AMCRE).

- La Mer est un monde fermé. La partie immergée est celle qui cache les dégâts sous l’eau, ce qu’on ne voit pas. Il y a individuellement une irresponsabilité. Il faut donc davantage de communication avec plus de méthodologie, la formation à l’école étant insuffisante.

- Les Hommes tournent le dos à la mer. Il faut que l’Humain prenne conscience de son environnement proche. Il y a beaucoup plus de réceptivité chez les enfants que chez les parents qui font le contraire de ce que les enfants ont appris à l’école. Ne faudrait-il pas élargir les actions de sensibilisation à du grand public intégrant les adultes et les entreprises ? Le marketing ne fait pas tout. Les associations sont nécessaires pour aller aux contacts des gens sur le terrain. Suggestion de l’organisation de grandes manifestations pour tous les usagers de la mer.

- Une fois adulte, comment faire revivre le message ? Le volet scolaire n’est pas complexe à traiter. Par contre, le volet décideurs, comment le développer ?

- Problème de crédibilité des actions de sensibilisation qui ne sont pas en cohérence avec le quotidien : on explique, on forme mais on ne peut pas mettre en pratique (exemple des actions de sensibilisation dans les lycées).

- Le Schéma Régional d’Aménagement de Développement durable et d’Egalité des Territoires (SRADDET), actuellement en cours d’élaboration ne traite pas de la mer mais il traite du littoral. Une large consultation du public est organisée à la mi-août et sera suivie en 2018 d’une enquête publique. La consultation des membres de l’AMCRE permettrait d’agir sur les incohérences des équipements ou des actions.

- La sensibilisation est essentielle car elle nécessite de convaincre chacun des acteurs. Un outil universel n’existe pas malgré les moyens numériques d’aujourd’hui (Facebook, vidéos choc) mais l’approche positive est essentielle. Chaque structure a des spécificités. Les rencontres sont essentielles.

- Fernand BRAUDEL a défini la « maritimité » comme le lien que développe une population avec la mer. Le lien culturel et identitaire qu’une population tisse avec la mer est très spécifique. Comment les gens vivent au quotidien la mer ? Pour sensibiliser les gens, il faut le faire en fonction de leur spécificité sociale et culturelle. Voir rapport de stage de Fanny ROYANEZ

***Concilier écologie et économie***

C’est une volonté forte de la Région qui s’inscrit dans l’ensemble de ses politiques pour construire l’avenir de son territoire.

Il y a un éveil des consciences chez les jeunes cadres dans l’entreprise et chez les citoyens. Le cadre de vie du territoire est important pour eux. Les entreprises recherchent ce cadre de vie. Leur clientèle aussi. Les zones d’activités des entreprises doivent répondre à ces attentes.

Cependant les méthodes de travail sont différentes entre les associations et les entreprises. Celles-ci doivent répondre aux attentes de leurs clients et du marché dans un souci de rentabilité. Les associations doivent comprendre que les entreprises n’ont pas les mêmes délais.

Un rapprochement du monde économique et de celui de l’éducation à l’environnement doit être opéré. Il faut donc trouver des moyens pour réussir ce pari, en obtenant des partenariats d’entreprises et en se groupant en réseau pour agir sur les moyens de conciliation à mettre en place (exemple des boues rouges).

L’existence de 120 000 emplois liés à la mer en PACA selon les résultats d’une étude publiée récemment par l’INSEE incite à valoriser les métiers de la mer et du littoral auprès des jeunes publics

***Propositions, questionnements divers***

- L’Observatoire océanologique de Villefranche-sur-Mer qui vient d’inscrire la Médiation à la culture scientifique comme mission nouvelle de l’Observatoire propose d’apporter son expertise dans tous ces domaines.

- Nécessité de prise en compte de l’importance de la dimension patrimoniale de la mer car cela a un impact économique, environnemental et patrimonial. Proposition de la Fédération Française du Patrimoine Maritime Méditerranéen de faire un » Cap sur « la Voile Latine ».

- Constat que le mouvement sportif ne soit pas davantage engagé dans les actions de sensibilisation.

- Les outils de sensibilisation de la FFESSM sont sous exploité dans le Réseau mer.

- Un soutien de la Région est attendu. Pas seulement financier mais aussi dans un travail d’ingénierie, d’animations et d’accompagnement de projets (recherche de ressources complémentaires et montage de dossier).

***Pistes de travail pour la commission :***

- Lister les actions efficaces du Réseau Mer.

- Concilier économie et environnement : proposition de travailler en commun, d’attirer dans ce réseau des chefs d’entreprises, des acteurs de l’économie et de faire un lien avec les autres commissions. Suggestion de développer des rencontres entre le cluster maritime (le questionner) et les acteurs économiques. Développer des arguments en direction des entreprises pour démontrer le lien entre économie et écologie.

- Faire des partenariat locaux en donnant le label d’ambassadeur de la commission de l’AMCRE pour donner de la crédibilité aux actions.

- Idée d’Eductour sur la sensibilisation des publics pour expliquer aux élus et aux techniciens des collectivités l’importance de la sensibilisation.

- Travaux, sujets à valoriser : Exemple sur la grande plaisance et la sensibilisation des équipages. Une formation Sport Mer et Territoire existe mais les sportifs n’y viennent pas suffisamment… Identité de la pêche : comment valoriser la qualité des produits locaux, par le biais de la gastronomie (question suivie par la commission pêche et Aquaculture de l’AMCRE) ?

- Trouver un effet levier entre institutionnels pour répondre aux besoins de financements des actions de sensibilisation.

- Elargir le champ de la sensibilisation en insistant sur le rôle de l’humain.

- Réfléchir aux moyens pour faire prendre conscience aux décideurs de l’intérêt de faire de la sensibilisation en tant que levier pour l’action publique : les citoyens opèrent désormais leurs choix non plus en fonction du simple processus électoral mais en fonction de leur association aux décisions publiques.

- Adapter la sensibilisation, la communication en fonction de la spécificité sociale et culturelle des gens.

-Travailler sur le développement d’une conscience maritime, d’une culture maritime, d’une citoyenneté maritime : faire un projet lié à la représentation qu’à la population PACA et/ou les élus régionaux sur la mer.

- Comment faire en sorte que tous les réseaux liés à la mer, aux espaces naturels, à la biodiversité puissent se mettre en lien, se relier avec le national et l’international.

- Diffuser le travail de Fanny ROYANNEZ à tous les élus et aux autres services de la Région.

**Méthodologie de travail de la commission**

Nécessité de ne pas décevoir ! Associer les acteurs, les forces vices d’un territoire mais dire toujours la vérité. On ne pourra pas tout faire en même temps. Il faudra définir des priorités ensemble. Volonté de co-construire ensemble avec la Région certes, mais aussi avec l’ensemble des acteurs (démarche de co-construction de projets).

Proposition de création de trois groupes de travail :

* Un groupe de travail chargé de réfléchir sur la structuration du travail de sensibilisation avec des groupes de travail locaux : comment construire un réseau par territoire avec des référents, des ambassadeurs ?
* Un groupe de travail « Outils » : Identifier les outils pédagogiques, numériques, de communication à valoriser ou à développer.
* Un groupe de travail sur comment développer une conscience, une culture, une citoyenneté maritime.

**Proposition de calendrier des réunions de la commission**

Prochaine réunion le 27 novembre 2017 de 14h30 à 17h30

Lieu : En salle de réunion du Bâtiment « Grand Horizon » au 7ème étage

13 Bd de Dunkerque – 13002 Marseille

**ANNEXE**

**PERSONNES PRESENTES**

* Mireille BENEDETTI, Présidente de la commission Sensibilisation des publics de l’AMCRE, Conseillère régionale, Vice-présidente de la commission Environnement, mer, forêt, Adjointe au Maire de la Ciotat
* Richard CHEMLA, Président de l’Association Centre de Découverte du Monde Marin
* Céline MAURER, Responsable de l’Antenne Méditerranée de l’Agence Française de Biodiversité
* Mariam COUSIN, Directrice des Relations Extérieures et de la Communication, Observatoire Océanologique de Villefranche-sur-Mer
* Claudiane CHEVALIER, Chargée d’affaires à l’IFREMER (représentante de M. Vincent Rigaud)
* Cédric PALERME, Centre de Découverte du Monde Marin
* Roger ALBERTO, Vice-président régional PACA de la Fédération Française de Pêche en Mer
* Nathalie HUERTAS, Présidente Association AIEJE
* Bruno ROUSSEAU, Délégation départementale SNSM
* Servane TAROT, Directrice du CPIE Côte Provençale
* Amandine FRANC, Association Méditerranée 2000
* Diane SAUZET, Association Méditerranée 2000
* Samuel BRODIER, Rectorat Académie Aix-Marseille
* Thierry BOTTI, Aix-Marseille Université
* Clara HENISSART-SOUFFIR, Directrice du CRPMEM PACA
* Pierre MORERA, Président du CDPMEM VAR
* Corinne ROUX, Directrice Association Ecoute Ta Planète
* Nathalie VAN DEN BROECK, Vice-présidente du CESER PACA
* Benjamin VAN HOOREBEKE, Responsable bureau Méditerranée Surfrider Foundation Europe
* Mélanie SERGENT, Responsable Pôle Mer de l’Association Naturoscope
* Olivier VARIN, Conseiller du Président – Armateurs de France
* Julie TINETTI, Chargée de mission Développement Durable, FFESSM (national)
* Henri ROYER, Président du Comité Régional Provence-Alpes FFESSM
* Marina JOVANOVIC, Chargée de mission Association La Touline
* Jamila POYDENOT, Responsable projets, CPIE Iles de Lérins Pays d’Azur
* Frédéric POYDENOT, Directeur CPIE Iles de Lérins Pays d’Azur
* Juliette GROSSMITH, Chargée de mission EEDD Parc National des Calanques
* Daniel IMBERT, Délégué PACA de la Fédération du Patrimoine Maritime Méditerranéen
* Ion CEPLEANU, Directeur Association Mer Nature
* Alain BLAYO, Président de la Fédération du Patrimoine Maritime Méditerranéen
* Catherine BALGUERIE-BAÏS, Région Provence-Alpes-Côte d’Azur, SRADDET
* Valérie RAIMONDINO, Chef Service Mer et Littoral, Région Provence-Alpes-Côte d’Azur
* Gilles GIORGETTI, Service Mer et Littoral, Région Provence-Alpes-Côte d’Azur
* Nathalie MENC, Secrétaire de l’AMCRE, Région Provence-Alpes-Côte d’Azur
* Fanny ROYANEZ, Stagiaire Service Mer et Littoral, Région Provence-Alpes-Côte d’Azur
* Catherine BUIS, Chef de projet de l’AMCRE, Région Provence-Alpes-Côte d’Azur

**PERSONNES EXCUSEES**

* Frédéric BACHET, Directeur du Parc Marin de la Côte Bleue
* Patrick LAGARRIGUE, Conseiller technique auprès de Martial Alvarez, Vice-Présidence Métropole
* Françoise LOQUES, Directrice du Conseil Scientifique des Iles de Lérins
* Jean-François LANIER, Directeur de l’Association pour le Développement de l’Education à l’Environnement
* Emmanuel ARAGON, Vice-président de l’Université de Toulon et du Var
* Gérard CROSETTI, Président de la Fédération Française de Pêche en Mer (Comité Régional)
* Didier REAULT, Président du Parc National des Calanques
* Eric MABO, Délégué Général Adjoint de la Fédération des Industries Nautiques
* Tatiana LAMBERT, Région Provence-Alpes-Côte d’Azur
* Nardon VICENTE, Professeur émérite Université Aix-Marseille
* Solène BASTHARD-BOGAIN, Directrice Adjointe Association Septentrion Environnement
* Gérard BORGONI, Président de la Ligue PACA de Joutes